



Un jour un salarié m'a dit ...

Le + syndical

« *Finalement, au CE, rien n'a changé...* »

Tout d'abord, j'ai ressenti de la stupeur : comment, depuis deux ans, n'a-t-il pas perçu le retour du CE à des règles de fonctionnement plus participatives et plus transparentes ? Mais voyons un peu ce que signifie en pratique le « + syndical ».

► **Plus de participation :**

Malgré notre position majoritaire au CE (4 élus sur 7), nous avons invité sans relâche aux débats les 2 autres syndicats et écouté les initiatives des salariés. Les travaux du club Bricoleur, le projet de règlement intérieur du CE, le projet crèche et services ont tous fait l'objet de nombreuses réunions en commissions, enquêtes auprès des salariés, et présentations en séances plénières du CE (voir le site intranet du CE).

Mais on peut encore faire plus : nous proposons un forum web pour ouvrir les grands projets à tous, notamment ceux ou celles qui n'ont pas le temps d'être physiquement présents aux réunions.

► **Plus de transparence :**

Un vote régulier de résolutions exprimant publiquement et officiellement les décisions des élus, soutenus par un travail de fond sur la constitution d'un règlement intérieur et par les travaux des différentes commissions, qui ne doivent plus prendre seules des décisions pour le CE.

Bien sûr, plus de décisions en CE, c'est aussi plus de débats. Mais c'est cela la démocratie !

Plus de transparence, c'est aussi informer tout le monde des avantages disponibles. Nous n'avons pas fait qu'inventer, mais nous avons réactivé et informé sur des possibilités anciennes que les nouveaux ne connaissaient pas.

► **Plus d'activités collectives :**

La remise à plat des différents budgets a permis de faire de la place à de nouveaux clubs : Squash, Bio, Doctorants, Ludothèque, Tai-Chi, mais aussi sans oublier de confirmer et d'étendre les droits de nos collègues éloignés du site de Verneuil, dont 1/3 n'était d'ailleurs pas complètement répertorié. Nous avons supprimé les grands voyages qui

représentaient des avantages disproportionnés pour quelques-uns.

► **Plus d'égalité :**

La mise en place de la CEP (Commission Egalité Professionnelle *obligatoire et pourtant absente de notre paysage INERIS jusqu'en 2005*), qui, par une analyse approfondie des textes, a permis d'aboutir à un accord salarial garantissant et maintenant le droit des femmes aux augmentations et promotions lorsqu'elles se retrouvent absentes pour maternité et congé parental.

► **Plus de services :**

Cette même CEP est à l'origine de l'enquête sur l'exercice de la parentalité qui a fait prendre conscience de l'importance de l'attachement des salariés au projet de création d'une crèche à proximité de l'INERIS. Aussi, la conscience, partagée avec nos collègues, d'être citoyen solidaire nous a permis de travailler et de concrétiser tout cet ensemble dans notre grand projet « *maison de l'emploi solidaire* » et d'envisager des partenariats avec des organismes extérieurs ou des associations comme « Mary Poppins » et « Réseau Coup de Main ».

► **Plus de Responsabilité pour la commission Sports et loisirs :**

Elle ne dépend plus de la commission des Œuvres Sociales, et va vers une plus grande transparence dans les budgets et leurs orientations. Cette action a permis de laisser une bonne latitude à chaque commission pour se recentrer sur son champ d'action :

- le besoin social et les aides en fonction des demandes des salariés d'un côté
- les loisirs réorientés en fonction des évolutions de la population INERIS et de sa préférence d'un autre côté.

Ensuite, la stupeur a fait place à l'incompréhension.

Ignore-t-il, mon collègue, que le CE est aussi l'instance qui, grâce au travail de ses **commissions Economique et Emploi-Formation**, a joué à plein son rôle, dans un souci de maintenir la bonne santé financière de l'INERIS, lors de son implication dans le projet de récupération de la TVA lié à la filialisation de la Formation, lancé fin 2005 ?

Le CE a émis un avis favorable après s'être entouré de toutes les garanties nécessaires auprès de la Direction afin que nos collègues d'INERIS FORM ne soient pas lésés, un avis dont la qualité a été unanimement reconnue jusqu'au CA.

Le CE est aussi intervenu lors du démantèlement de l'unité GREX, pour analyser dans le détail et débattre avec la Direction afin d'essayer de préserver, au mieux, les intérêts de nos collègues appartenant à cette unité.

« *Ah bon, vous avez fait tout ça en deux ans !* », me dit-il,

Le + syndical

Il s'en est aperçu tout dernièrement en découvrant des nouveautés et des thèmes forts et porteurs comme celui de l'emploi des Handicapés en assistant, le 26 septembre dernier au Château des Rochers, à la manifestation de sensibilisation qui faisait suite à la signature de « *l'accord en faveur de l'emploi des personnes handicapées à l'INERIS* »

Cet accord, souhaité depuis longtemps par notre syndicat, a enfin vu le jour suite à une participation active des élus CFE-CGC du CE, du CHSCT en s'appuyant sur les conseils de notre Confédération Syndicale

« ... *Ah !* »

Ce qu'il n'imagine pas, c'est l'énergie investie par les élus de la CFE-CGC dans une participation **active et constante aux réunions** nécessaires au développement de tous ces projets. Il n'avait pas envisagé que c'est l'ouverture d'esprit des élus de la CFE-CGC à toutes les propositions des salariés qui a permis :

► **Plus de relations avec l'Association des Anciens**, au delà du seul repas de fin d'année :

- En leur proposant plus d'activités communes
- En leur donnant la liberté d'usage de leur subvention
- En faisant accepter par la Direction que l'association des anciens puisse se réunir dans la salle CE intra muros. Cette décision ne fait que renforcer les liens avec nos retraités.

► **Plus de moyens pour le CE :**

L'accord de 1992 a été réactualisé (*réf. note DRH 770*), et c'est 39 jours de travail qui ont été mis à la disposition du CE. Désormais, des salariés, non élus désirant s'investir, peuvent apporter une aide administrative aux commissions, sans étiquette syndicale..

► **Plus d'entraide, au-delà des prêts et secours**, par la création du réseau d'entraide (via note DRH 770), vers des salariés INERIS de tous horizons à destination des salariés en situation fragilisée, avec l'idée de partenariat à terme avec une association habituée à traiter et gérer globalement de telles situations, sous anonymat quasi-complet à la demande du salarié.

► **Plus de communications et de participations:**

Une communication rapide et efficace avec le personnel sur les sujets d'actualité comme des consultations par enquête rapide et dépouillement automatique sur site Web. De plus le nouveau site ce-inr-ext-is.com est accessible à nos partenaires et aux salariés de l'extérieur de l'INERIS.

► **Plus de partenariats externes :**

- Cabinet d'avocat où l'accès peut se faire en dehors des permanences à Verneuil par téléphone, par e-mail et service étendu aux ayants droits et aux salariés extérieurs à Verneuil,
- Soutien à la polyclinique MICE de Creil qui permet l'accès aux salariés du bassin creillois sans avance d'honoraires,

- mise en place d'un terminal bancaire avec le Crédit Mutuel pour permettre aux salariés le paiement de billetteries par carte bancaire, etc ...

► **Plus de moyens pour les clubs :**

Réalisation des travaux d'amélioration des locaux du Foyer, le CE finançant notamment le club bricoleur et la remise aux normes du club bibliothèque, d'autres travaux votés, seront réalisés (photo, bio, musique, subaquatique..).

► **Plus de Prévisions dans la gestion :**

Nous avons reconfiguré les budgets « Fonctionnement » et « Œuvres Sociales » du CE, suivant les règles URSAFF, avec une prévision de l'évolution pluriannuelle ; la pratique d'avant était de ne se baser que sur la seule trésorerie.

► **Plus de réductions offertes aux salariés:**

De réinstaller une source d'information sur l'accessibilité à de petites améliorations et avantages qui touchent à notre vie quotidienne et extra professionnelle comme l'accès à la SERAP, l'obtention de tarifs préférentiels de contrôle technique des véhicules ou d'optique, obtenues par des salariés.

► **Plus d'actions dans le développement durable et solidaire :**

Avec l'idée d'un CE citoyen, ouvert, en s'appuyant sur les acteurs de l'économie solidaire.

Aujourd'hui nous avons un projet de crèche, à coût zéro d'investissement pour le CE, auquel la direction porte un intérêt croissant et envisage même d'augmenter sa participation financière à son fonctionnement.

Cet exemple montre enfin qu'on peut mettre en place des structures et activités, autour de notre site et à notre service, afin de nous faciliter la vie, de la rendre proche de nos attentes et convictions sans faire exploser le budget CE.

« *Oui, c'est vrai* », m'a-t-il répondu, « *tout ça m'avait semblé tellement normal que je ne m'étais pas posé la question de **QUI** le faisait et **COMMENT** cela était mis en œuvre* ».

C'est votre soutien le 18 octobre 2007 qui nous récompensera de l'énergie investie. Ce sont vos voix pour élire vos collègues dévoués et tournés vers l'avenir qui rendront ces évolutions possibles, et non pas la défense d'intérêts individuels et corporatistes, ni la politique de la chaise vide.